

SAC-250207

ANNEXE 1

Transcription de la 285^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 2 février 2025

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Recteur et vice-chancelier : Bonjour tout le monde. Bienvenue à la 285^e réunion du Sénat académique. En entrée de jeu, l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » qui ont été élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre de Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

Recteur et vice-chancelier : En raison d'un conflit d'intérêt, je vais laisser ma place au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Gilles Roy, pour adresser le point numéro 2, c'est-à-dire comme on fait à tout nouveau cycle universitaire, la nomination de la présidence de l'assemblée.

VRER : Merci Dr Prud'homme. Comme vous le savez et comme l'a mentionné le recteur, nous faisons une évaluation annuelle de la présidence de l'assemblée du Sénat académique. Comme vous avez certainement reçu le sondage sollicitant vos commentaires sur le renouvellement potentiel de M. Mathieu LeBlanc comme président d'assemblée du Sénat, lundi dernier au Bureau de direction du Sénat, nous avons pris connaissance des résultats du sondage qui étaient très, je dirais même très très favorables, au renouvellement de M. LeBlanc comme président d'assemblée du Sénat académique. Donc au nom du BDS, j'aimerais recommander que le mandat de M. LeBlanc soit renouvelé à titre de présidence du Sénat. La résolution se lirait comme suit : que le Sénat académique accepte la nomination de Mathieu LeBlanc, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, au poste de président d'assemblée du Sénat académique pour un mandat d'un an qui se terminera le 31 janvier, 2026. J'en fais la proposition. Est-ce qu'il y aurait un appuieur? Hélène Albert, donc appuyé par Hélène Albert. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des commentaires? Ça va être un vote par Forms donc s'il n'y a pas de questions ou de commentaires, on pourrait entamer le vote Forms. C'est unanime, merci beaucoup. On va faire rentrer notre président d'assemblée et le président du Sénat. Au nom du Sénat, M. LeBlanc, merci beaucoup, vous avez été renouvelé pour une autre année. Nous sommes très contents et heureux du travail que vous avez effectué au courant de la dernière année donc félicitations et merci encore une fois pour votre engagement auprès du Sénat académique.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur et merci aux sénatrices et sénateurs pour votre confiance. On continue ensemble donc c'est ça, bienvenue à cette 285^e séance du Sénat académique. Pour les scrutateurs, Michel Couture et Janice Comeau sont nommés comme d'habitude donc merci beaucoup et sont excusés aujourd'hui : Olivier Clarisse, Christine Paulin, Christophe Traisnel, Victor Freiman et Paul Ward. On prévoit une pause vers 14 h 45 et l'heure de clôture est fixée à 16 h 00.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 3, constatation de la régularité de la convocation. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Monsieur le président, la convocation a été envoyée le 31 janvier, 2025 avec l'accès au projet d'ordre du jour et aux documents de la réunion. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

4. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Le point 4, vérification du droit de présence. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup.

5. Correspondance

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 5, correspondance. Vous avez reçu copie de la lettre adressée au président du Sénat, le recteur Prud'homme, et aux membres du Sénat académique par Mme Lise Ouellette, porte-parole pour le Comité citoyen pour un nouveau nom. Cette lettre porte sur les propositions pour un changement de nom, l'avancement de la décolonisation de l'Université de Moncton et la signature umoncton. La correspondance de Mme Ouellette a été examinée par le Bureau de direction du Sénat, le BDS, à sa réunion du lundi 3 février. Le BDS rappelle que depuis 2023, les membres du Sénat ont eu l'occasion de réagir au dossier du changement de nom et en fait depuis mars 2023, le Sénat académique s'est réuni à 15 reprises. Il y a eu quand même pas mal d'occasions pour les sénatrices et les sénateurs d'aborder la question et le recteur a lui-même plus d'une fois abordé la question liée au dossier du changement de nom. Le BDS suggère que la

lettre de Mme Ouellette soit transférée au Conseil de l'Université pour qu'elle soit traitée par cette instance parce que ce dossier relève essentiellement du Conseil de l'Université. En guise de rappel, le Conseil de l'Université a pris position sur le dossier en décembre 2023 et Mme Ouellette est déjà au courant de la décision qui a été prise par le Conseil de l'Université. Je sais pas s'il y a des questions ou des commentaires. Je ne vois rien donc ça veut dire qu'on passe au point 6.

6. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : L'adoption de l'ordre du jour ça sera un vote à main levée, mais j'ai d'abord besoin d'une proposition et puis d'un appui. Éric Labelle-Eastaugh qui propose et Simon Thériault appuie. Est-ce qu'il y a des questions sur l'ordre du jour? Je ne vois rien donc ça veut dire que vous êtes prêts pour le vote. Comme d'habitude, c'est un vote à main levée donc si vous êtes contre l'adoption de l'ordre du jour, levez la main. Je ne vois rien donc c'est adopté à l'unanimité.

7. Adoption des procès-verbaux

7.1 Procès-verbal SAC-241129

Président d'assemblée : Le point 7, les procès-verbaux donc on commencera par le 7.1, le procès-verbal de la réunion du 29 novembre, 2024. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut proposer et est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut appuyer? Proposé par Jeanne Godin et appuyé par Sylvie Morin. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le procès-verbal du 29 novembre, 2024? Si vous êtes contre, levez la main. Je ne vois rien donc c'est adopté à l'unanimité.

7.2 Procès-verbal SAC-250117 (extraordinaire)

Président d'assemblée : On passe au deuxième, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier, 2025. Proposé par Salah-Eddine El Adlouni et appuyé par Céline Surette. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Pas de question donc on va voter. Si vous êtes contre l'adoption du procès-verbal, levez la main. Je ne vois rien donc c'est adopté.

8. Affaires découlant du procès-verbal SAC-241129

Président d'assemblée : Le point 8, affaires découlant du procès-verbal du 29 novembre, 2024. Rien à signaler de notre côté. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires aux affaires découlant? Je ne vois rien, c'est parfait.

9. Affaires découlant du procès-verbal SAC-250117 (extraordinaire)

Président d'assemblée : Le point 9, affaires découlant de la séance extraordinaire du 17 janvier, 2025. Rien à signaler de notre côté. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Peut-être à titre d'information après la présentation du Sénat, il y a eu la consultation publique et cette consultation-là a eu lieu, elle est maintenant complétée et on remercie tout le monde d'avoir bien participé. La prochaine étape sera une rencontre avec le recteur probablement au début mars en vue d'une recommandation au mois d'avril au Conseil de l'Université. Je ne sais pas s'il y a des questions sur la procédure.

Président d'assemblée : Je ne vois rien donc c'est parfait.

10. Rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle

10.1 Redéfinition des programmes de philosophie

10.1.1 Création du Baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 10, rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle. Le point 10.1, redéfinition des programmes de philosophie et on passe tout de suite au point 10.1.1, création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction). Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Oui effectivement, nous avons devant nous un projet qui en fait découle de l'exercice de planification académique qui avait eu lieu en 2016. En guise de rappel pour ceux et celles qui étaient là à l'époque, lors de cet exercice il avait été adopté par les instances que les programmes de spécialisation de majeure en philosophie devaient être abolis ou redéfinis ce qui impliquait le remplacement des programmes existants par un nouveau programme en entier et par l'abolition de l'ancien. Le projet que nous avons devant nous aujourd'hui nous provient de l'UARD de philosophie et de la Faculté des arts et des sciences sociales. Le projet touche la création d'un nouveau B.A. avec majeure en philosophie donc profil régulier et/ou avec distinction donc on fait un alignement avec les autres programmes offerts par la Faculté des arts et des sciences sociales. Il y a également des modifications à la mineure en philosophie et la mineure et éthique appliquée donc ces dossiers-là ont été traités au Comité des programmes. Si on est pour adopter la création du nouveau programme, nous pourrions ensuite procéder à l'abolition des programmes ès arts spécialisation en philosophie et B.A. majeure en philo donc les programmes existants. Le nouveau programme qui est proposé est un programme qui est considérablement assoupli et beaucoup plus flexible que l'ancien notamment dans le

choix des cours optionnels dans les disciplines connexes. Il est également nettement plus contemporain que le dernier programme ce qui devrait le rendre beaucoup plus attrayant pour les personnes étudiantes. Le programme a été soumis à deux consultants externes au moment de l'élaboration du programme donc suivant cet exercice-là, le programme a reçu une évaluation externe formelle. Les deux exercices se sont avérés très positifs donc le projet que nous avons devant nous consiste essentiellement à la création de 18 nouveaux cours siglés PHIL. La modification a onze cours existants et l'abolition de 22 cours siglés PHIL. Donc la création, modification et abolition de cours ont été adoptées au dernier Comité des programmes. Vous avez toute la documentation et les changements sont très bien expliqués dans le document qui a été préparé par l'unité. Comme j'ai mentionné, la création, la modification et l'abolition des cours ont été effectuées au Comité des programmes. Le Sénat doit maintenant recommander la création du B.A. avec majeure en philo, profil régulier et profil avec distinction et ensuite l'abolition de l'ancien programme. Vous constaterez également dans la documentation que nous avons reçue le résultat de la consultation auprès des associations respectives puis puisque c'est un programme qui a été soumis je dirais dans la période de transition entre nos anciens modes de fonctionnement puis le nouveau mode qu'on a adopté l'an dernier, il y a la question financière du programme qui normalement dans l'ancien système aurait passé au Comité conjoint de la planification puis dans notre nouvelle façon de procéder, il y aurait eu le Comité de planification et ensuite une vérification au niveau des instances qui relèvent du conseil. C'est pour ça que vous allez trouver que la résolution a été modifiée quelque peu pour permettre cette validation d'impact financier du programme. Donc monsieur le président, j'aimerais de faire cette première résolution donc sous réserve de l'obtention d'un budget, que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du B.A. avec majeure en philosophie, profil régulier et profil avec distinction. J'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Vous avez la résolution sous les yeux, on va passer aux questions. Si vous avez des questions, levez la main. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur la création du B.A. majeure en philosophie? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : J'aimerais remercier le doyen, vice-doyen de même que les membres du département pour l'excellent travail qu'ils ont fait dans la révision de ce programme-là qui comme le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche l'a mentionné, va devenir beaucoup plus attractif et peut-être même me motiver à faire de la philosophie après mon dernier mandat. Merci.

Président d'assemblée : Parfait, merci bien. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Mathieu Lang.

Lang : Le commentaire du recteur m'étonne, disons que les trois dernières années on a rien fait que de la philosophie dans nos discussions, mais bon. Si ça peut l'encourager, tant mieux. Ma question c'était par rapport aux cours option retreinte entre philosophie, épistémologie puis philosophie – j'oublie le titre exact de l'humain ou de la personne, je sais pas trop. Je me posais la question pourquoi il y avait cette option-là. Je peux comprendre parce que dans les commentaires des évaluateurs on est arrivé avec cette solution-là, mais je comprends pas pourquoi c'est une option et pourquoi que l'épistémologie par exemple n'est pas obligatoire. Dans le contexte des fausses nouvelles, etc., etc., ça aurait fait un cours obligatoire de plus, mais j'imagine qu'il y a une raison logique.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Lang. Je sais pas si on a la réponse à cette question-là. M. Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. **LOCO** c'est conception de l'être humain et non, j'ai pas la réponse à savoir pour quelle raison c'est un choix parmi ces cours-là. L'idée générale c'était aussi de diminuer de manière à assouplir le nombre de cours obligatoires et donc les étudiants peuvent faire un choix parmi ces deux cours-là, mais pourront éventuellement le suivre par ailleurs si ça les intéresse.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Nathalie Carrier.

Carrier : Bonjour tout le monde. Voulez-vous remettre la proposition à l'écran? C'est juste le mot obtention d'un budget que je trouve normalement on dirait sous approbation budgétaire ou sous vérification budgétaire. Sous réserve d'obtention d'un budget parce que dans le fond le programme indique aucune ressource financière additionnelle, mais là c'est vérifier si techniquement une ressource financière additionnelle qui est vraiment requise. Je suis correcte avec la proposition, je trouvais juste sous l'obtention d'un budget, je trouvais c'était comme...

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la secrétaire générale qui pourra vous donner des éclaircissements là-dessus.

Secrétaire générale : Un peu comme le vice-recteur l'a mentionné au début, on est comme entre deux moutures avant la réforme et après la réforme et un tableau de budget, ce qu'on appelait l'Annexe A, était toujours présenté lorsqu'on créait des nouveaux programmes. Ici l'Annexe A n'est pas dans la mouture du document et c'est un peu là qu'était l'idée d'aller chercher ce tableau de budget-là qui va être important pour la prochaine étape au Conseil de l'Université qui a un regard beaucoup plus sur les incidences financières. S'il y en a pas, c'est question de le mentionner, mais de le mentionner avec le tableau parce que y'a quand même des inscriptions

et il y a quand même des professeurs qui seront embauchés, il y a quand même une livraison de programme et ce regard financier-là devient important à la prochaine étape.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le programme? Je n'en vois pas donc je suggère que l'on passe au vote. Vous allez recevoir par Microsoft Forms un bulletin de vote et vous pourrez voter. On a le résultat du vote : 30 pour, 0 contre donc c'est adopté à l'unanimité.

10.1.2 Abolition des programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de Baccalauréat ès arts (majeure en philosophie)

Président d'assemblée : On passe au point 10.1.2, abolition des programmes existants donc spécialisation en philosophie et la majeure actuelle en philosophie.

VRER : Merci beaucoup monsieur le président. À mon tour, j'aimerais de juste ajouter mes félicitations aux mots du recteur. Je sais que la faculté a travaillé très fort avec l'unité pour développer ce projet-là donc mes remerciements. Oui comme mentionné avec l'adoption du nouveau programme, faudrait abolir l'ancien. La résolution va se lire comme suit : sous réserve de la création du baccalauréat ès arts majeure en philosophie donc profil régulier et profil avec distinction, que le Sénat académique accepte l'abolition des programmes de baccalauréat ès arts spécialisation en philosophie et de baccalauréat ès arts majeure en philosophie. J'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Appuyé par Jean-François Thibault. S'il y a des questions sur l'abolition des programmes existants, levez la main. Je ne vois aucune question donc on va lancer le vote. On a le résultat du vote : 30 pour, 0 contre donc c'est adopté à l'unanimité.

10.2 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 10.2, résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez le compte-rendu des résolutions qui ont été adoptées par le CPR. Essentiellement, on parle ici d'adoption d'un nouveau cours, la modification d'un cours existant et l'abolition d'un cours existant également.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur les résolutions transmises pour information? Jeanne Godin.

Godin : Ça m'a surpris de voir toute la liste de cours au complet qui était là. Il me semble que dans les derniers deux ans, ça commence à faire longtemps, mon mandat est pas fini, il me semble que dans les derniers deux ans quand ça venait à la résolutions transmises pour information c'était souvent des choses qui étaient plus comme minimales. C'est comme si que quand je regardais la pleine liste de géo puis philo, ça semblait comme si qu'on vote pour ou contre les deux propositions tout à l'heure au 10.2 puis 10.1 que les cours étaient déjà créés puis abolis.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors essentiellement, la création d'un cours ou l'abolition d'un cours appartient au Comité des programmes. Ici on est dans une création de programme qui entraîne beaucoup de changements, des changements majeurs et donc c'est des gros blocs de cours qui sont présentés. Il y a peut-être des titres qui ont changé, des descriptions qui ont changé, etc.. Maintenant l'idée c'est quand on modifie un seul cours dans un programme, c'est une modification du profil de programme, ce n'est pas une création de programme et donc c'est peut-être un peu plus dans ce sens-là qu'on était dans les deux dernières années, mais ici il y a une création de programme en tant que telle ce qui amène habituellement des changements importants puis c'est ça qu'on voit ici qui est reflété. Je sais pas si ça précise. Ce qu'on trouvait intéressant ici aussi, vous allez voir que par exemple à la page 2, il y a une création d'un micro programme d'initiation aux études universitaires. Voilà, c'est annoncé qu'il y a quand même une création de micro programme, mais vous voyez que ça se termine au Comité des programmes. Je sais pas si ça répond aux questions.

Godin : C'est juste que je me demande si que ça revient au Comité des programmes, pourquoi on vote ici?

Secrétaire générale : On ne vote pas ici. Ici c'est la résolution est transmise à titre d'information. Ce travail-là est déjà fait. C'est procédural en tant que tel, mais la création du programme est beaucoup plus au niveau des objectifs du programme, au niveau de la raison d'être du programme, au niveau de la nécessité d'un programme, de la viabilité d'un programme, etc.

Godin : C'est juste que j'aurais vu cette résolution-là transmise pour information au prochain Sénat maintenant qu'on a toute adopté la création de la majeure en philo et la majeure de la spécialisation en philo. En tout cas, merci pour l'explication.

Secrétaire générale : Ok, merci.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Il y en a pas donc on va passer au point 11.

11. Rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs

11.1 Modification aux programmes de 2^e cycle en administration publique et en gestion des services de santé

11.1.1 Diplôme d'études supérieures en administration publique

Président d'assemblée : Le point 11, le rapport du Comité des programmes des cycles supérieurs, le CPS. Le point 11.1 porte sur les modifications aux programmes de 2^e cycle en administration publique et en gestion des services de santé. Ça concerne trois diplômes en administration publique, trois diplômes en gestion des services de santé et un programme combiné. On va commencer par le point 11.1.1, diplôme d'études supérieures en administration publique. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Si ça gêne pas, je vais quand même faire une présentation globale des projets puis par la suite, on pourra traiter l'adoption de façon individuelle. Ce que nous avons devant nous aujourd'hui découle essentiellement du résultat de l'exercice d'évaluation de programmes qui a eu lieu en 2020. Le projet nous provient du secteur administration publique et gestion des services de la santé de l'École des hautes études publiques. Le projet a été recommandé par le CES du secteur administration publique et gestion des services de la santé. Également l'assemblée d'écoles des hautes études publiques et la Faculté de droit en ce qui concerne le programme combiné J.D. M.A.P. et finalement la Faculté des arts et des sciences sociales. Comme l'a mentionné le président d'assemblée, la révision touche sept programmes de 2^e cycle donc la M.A.P., le programme combiné J.D. M.A.P., la maîtrise en gestion des services de la santé, le diplôme d'études supérieures en administration publique, le diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé et finalement les certificats de 2^e cycle en administration publique et celui en gestion des services de santé. Les deux derniers les certificats, les changements et les modifications ont été adoptés par le Comité des programmes. Les modifications qui sont proposées touchent essentiellement la simplification et l'assouplissement de l'offre des cours. Vous constaterez que les changements s'alignent également avec plusieurs actions du plan opérationnel institutionnel de notre stratégie Cap sur l'avenir notamment en ce qui a trait à notre volonté de 1) réduire les entraves à la fluidité des parcours académiques en introduisant de la souplesse; 2) l'élimination des préalables qui ne sont pas nécessaires et en troisième lieu, l'application des conditions d'admission moins restrictives notamment dans ce cas ici en terme de la formation liée à la santé. Il y en a d'autres, mais je vais me limiter à ces trois-là. Également, le projet consiste à actualiser des titres et des contenus de plusieurs cours ce qui résulte en la création de 24 nouveaux cours siglés ADPU ou ADSA ou encore vous avez certainement noté qu'il y a des cours double siglés ADPU ADSA, l'abolition de 27 cours et la modification de 19 cours qui sont présentement au répertoire. Le CPS a traité des questions de création, abolition et modification des cours à sa dernière réunion. On abolit également les trois profils ou blocs existants à la M.G.S.S. En ce concerne la maîtrise en administration publique, on réduit le nombre de cours obligatoires et en contrepartie, on augmente le nombre de cours optionnels ce qui rend le programme plus flexible. Pour le J.D. M.A.P., on réduit les crédits de cours obligatoires de 15 à 12 et on augmente les crédits optionnels de 27 à 30. Ici également, les changements sont très bien expliqués dans le document préparé par l'unité donc par la professeure Stéphanie Collin, un document daté du 13 juin, 2024. Comme j'ai mentionné, la création, la modification et l'abolition des cours ainsi que l'adoption des changements au certificat ont été effectués au Comité des programmes donc le Sénat doit maintenant accepter si c'est sa volonté les modifications aux cinq autres programmes ainsi que les modifications aux conditions d'admission. Michel, si tu pourrais mettre la première résolution à l'écran s'il-te-plaît. Je vais lire la résolution : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au diplôme d'études supérieures en administration publique. J'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait, merci monsieur le vice-recteur. La proposition est appuyée par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions sur les modifications proposées au diplôme d'études supérieures en administration publique? Andrée Roy.

Roy : Merci monsieur. Je voudrais premièrement féliciter le comité qui a travaillé sur la révision du programme. La Faculté d'administration étant elle-même dans la révision de ces programmes comprend très bien l'immense travail que ça peut représenter. Cependant, je dois dire que je suis extrêmement surprise que la Faculté d'administration n'ait pas été consultée concernant ces modifications spécialement quand depuis les dernières années on parle comme tel de transversalité, de multidisciplinarité et d'efficacité. La Faculté d'administration offre des cours qui selon ce que j'ai compris dans le document devaient être créés. Je parle des cours de gestion stratégique que la faculté offre, de leadership même s'il s'appelle leadership mobilisateur et des cours d'administration du personnel. De mon point de vue étant donné que la faculté offre déjà ce genre de cours, je comprends difficilement pourquoi qu'on veut en créer de nouveaux. Je me suis aussi préoccupée du fait puis je sais que ça va venir un peu plus loin, c'est pour la maîtrise en services de santé, mais je suis préoccupée du fait que les personnes qui vont avoir une maîtrise en santé auront aucune formation dans le nouveau programme en administration des affaires en sachant que ces personnes-là vont gérer comme tel dans le domaine comme tel des hôpitaux des personnes puis qu'ils ont besoin des cours de management, d'administration du personnel, de leadership et de gestion de projets. Je demanderais peut-être qu'il y ait une meilleure communication entre les CES de l'administration publique du M.A.P. et du M.B.A. pour voir comment le CES du M.B.A. peut si on a

besoin d'ajuster ces cours pour répondre aux besoins des cours du M.A.P. et de la maîtrise en services de la santé.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Roy. Si je comprends bien, c'est que vous suggérez qu'on mette les unités en contact pour qu'ils puissent discuter de collaboration sur certains cours.

Roy : Oui, avant qu'on en développe de nouveaux ou qu'on en crée de nouveaux.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport au diplôme d'études supérieures en administration publique? Monique Levesque.

Levesque : Merci. Je dois dire que j'appuie ma doyenne dans ça et je questionne le fait que certaines facultés se sont trouvées ensembles avec une représentation dans la nouvelle structure du Comité des programmes des cycles supérieurs alors qu'au niveau du 1^{er} cycle, on a des représentants de chacune des facultés. Ça nous amène peut-être à considérer est-ce qu'il est possible d'avoir une représentation lorsqu'il y a des différentes facultés qui sont impliquées directement ou indirectement dans des changements importants. Merci.

Président d'assemblée : Merci pour ce commentaire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur le diplôme? On a une proposition et c'est appuyé donc on va passer au vote sur les modifications proposées au diplôme d'études supérieures. Il y a une autre question de Micheline Gleixner.

Gleixner : Merci monsieur le président. Je voulais avoir des réactions peut-être des personnes autour de la table qui connaissent bien le programme, pourquoi il n'y a pas eu de discussion, pourquoi vis-à-vis le dédoublement avant de voter?

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des réactions ou réponses? Jean-François Thibault.

Thibault : Merci. Je peux pas répondre ou réagir, j'ignore s'il y a eu des discussions, mais j'ai pris très bonne note de ce que la doyenne Roy a évoqué et je vais faire des vérifications éventuellement et on pourra revenir le cas échéant devant les instances pour faire les ajustements s'il y a lieu d'en faire dans le cadre de ce programme-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Sinon, on va passer au vote sur les modifications je vous rappelle au diplôme d'études supérieures en administration publique. Vous allez recevoir le formulaire dans quelques secondes. On a les résultats du vote : 23 pour, 6 contre donc c'est adopté.

11.1.2 Maîtrise en administration publique (M.A.P.)

Président d'assemblée : On passe au point 11.1.2. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. On va afficher la deuxième résolution : que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la maîtrise en administration publique, M.A.P. J'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions qui portent sur la maîtrise en administration publique? Andrée Roy.

Roy : Je veux juste réitérer ce que j'ai dit tout à l'heure que je comprends difficilement qu'une maîtrise en santé n'aura pas aucun cours...

Président d'assemblée : Je suis désolé, on est dans la maîtrise en administration publique.

Roy : Désolée, je retire ce que je viens de dire.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Monique Levesque.

Levesque : Il y a là des cours qui sont en administration publique, mais qui étaient rattachés à la Faculté d'administration. Ça se présente dans les nouveaux programmes de maîtrise à des diplômes.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Pas d'autres commentaires? Sinon, on va passer au vote, vous allez recevoir le formulaire. Mathieu Lang, vous avez une question?

Lang : Je veux pas interrompre le vote, peut-être que tu veux donner le résultat du vote.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est parce qu'il y a des problèmes par rapport au vote?

Lang : Non, c'est pas des problèmes techniques. Je vais attendre.

Président d'assemblée : Merci. On a le résultat du vote : 29 pour et 2 contre. Vous avez une question, M. Lang?

Lang : Avec le dernier commentaire de Mme Levesque, les interventions de ma collègue doyenne de la Faculté de droit, je vais dire malaise, mais j'aimerais comprendre la conséquence des interventions sur ce qu'on est en train de voter. Est-ce qu'on est vraiment prêt à voter? J'aimerais être rassuré comme sénateur de la situation qui se passe tout de suite. Quel est l'effet de cette non-consultation-là avec la Faculté d'administration qui semble avoir une interaction étroite? Je connais tellement pas le dossier que j'ai du mal à voter en toute connaissance de cause. J'aimerais d'être rassuré un peu que ça va bien.

Président d'assemblée : Tout ce que je peux ajouter là c'est en comparant les programmes c'est que la mouture actuelle il y a dans certains cas des cours qui relèvent de la Faculté d'administration, mais qui ne firent pas dans les programmes modifiées et on a pas les raisons précises pour ce retrait-là. C'est ça la nature des questions et ce que le sénateur Thibault a dit c'est qu'on mettrait en contact les unités concernées pour qu'elles discutent des possibilités de collaboration. M. Thibault.

Thibault : Je sais pas si ça peut éclairer un peu plus, mais dans les discussions qu'on a eues une des dimensions qui ressortait c'est que l'administration publique conserve essentiellement les organismes publics et donc il y a une différence entre une entreprise ou une compagnie et les organismes qui sont essentiellement des organismes publics. Je sais pas dans quelle mesure ça peut éclairer, mais ça avait fait partie des discussions. Ceci dit, s'il y a effectivement pas eu de consultation entre les CES comme je disais tout à l'heure, je l'ai noté et on va demander à clarifier la situation avec les responsables du secteur.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Hector Adégbidi.

Adégbidi : Merci beaucoup. Je crois s'il y a un peu ce malaise-là dans le sens où je crois que le processus c'est que pour n'importe quelle modification majeure qu'on fait à un programme, que les unités sont impliquées ou est-ce qu'il y a un certain intérêt à ce programme-là soient consultés. Si je comprends bien ce qui s'est passé jusque-là, ces unités-là n'ont pas été consultées. Je trouve un peu une entorse à notre manière de faire les choses et donc ce malaise-là persiste même si le doyen Thibault dit que des consultations seront faites, mais ce sera après coup. Donc c'est un peu ça qu'est la source de mon malaise aussi.

Président d'assemblée : Merci. Madame la secrétaire générale voulait intervenir.

Secrétaire générale : Je peux vous suggérer deux options. Il y en a une c'est que dans les recommandations qu'on a préparées, on peut prévoir sous réserve qu'une consultation soit faite auprès de la Faculté d'administration ou autres unités que vous souhaitez avoir et que ça ça va se faire prochainement ou encore j'aime pas les motions de dépôt, mais ça serait ça la motion de dépôt, c'est vraiment il y a un malaise important et que la consultation soit faite et on revient à des prochains sénats. Mais je pense que sous réserve une consultation auprès de la Faculté d'administration ça pourrait peut-être adoucir les prochaines étapes.

Président d'assemblée : Andrée Roy.

Roy : Merci monsieur le président. Oui, je réitère comme tel que la faculté n'a pas été consultée et que certains des cours comme ma collègue a mentionné ce sont des cours de gestion et non des cours de gestion comme telle point de vue administration publique. Comme gestion stratégique c'est vraiment un cours qui devrait être donné à la Faculté d'administration. Théorie comme telle des organisations c'est un volet comme tel du domaine d'administration et non du domaine d'administration publique comme tel et comme je l'ai dit tout à l'heure, je sais qu'on est dans le programme comme tel du M.A.P., mais là il va y avoir un dédoublement de coûts en ce que le M.A.P. veut donner et ce qui est déjà offert à la Faculté d'administration. Et si on va comme tel au domaine ou à la maîtrise en services comme tels de la santé, c'est difficile de comprendre pourquoi qu'une personne qui aura une maîtrise en administration de la santé aura aucun cours de gestion en sachant que ces personnes-là vont occuper des postes de gestionnaires.

Président d'assemblée : Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Je sais pas trop si il s'agit ici de querelle ou de chapelle ou qui défend son domaine ou non, mais c'est pas vrai que la théorie des organisations ça peut juste être à la Faculté d'administration. C'est classique dans les programmes en administration publique un petit peu partout au Canada et c'est vrai pour un certain nombre d'autres cours. Maintenant pour pas perpétuer cette discussion-là je serais confortable à ce qu'on mette sous réserve la consultation pour qu'on puisse effectivement discuter puis voir les raisons de ça, mais sinon, je m'excuse, mais ça m'apparaît être des querelles parce que telle ou telle discipline, tel cours, tel label nous appartient plutôt qu'à telle autre faculté et je trouve ça dommage qu'on en soit rendu là. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Thibault. Sylvie Morin.

Morin : Mon commentaire est de façon plus générale. Je suis d'accord que peut-être qu'il y a un élément qui appartient pas nécessairement à une faculté plus qu'à l'autre, mais dans un optique plus d'économie, je me questionne à savoir cette tendance-là puis c'est peut-être pas le cas ici, mais qu'on voit dans d'autres situations

où on a des cours qui abordent des thématiques très similaires, mais qui sont ciblées avec une faculté ou une discipline ou avec une autre donc je sais pas c'est quoi aussi la fréquentation qu'il y aura dans ces cours-là, mais je pense que dans la réflexion, je serais peut-être à l'aise avec ce que Jean-François a proposé qui était une des options proposées par la secrétaire générale. Par contre, j'aimerais ça qu'on réfléchisse à la possibilité peut-être de double sigler certains éléments. Je pense que d'offrir des cours à des très petits groupes par souci d'avoir absolument un cours siglé dans une discipline plutôt qu'une autre, c'est pas nécessairement efficient puis ça met pas de l'avant non plus la multidisciplinarité et la transdisciplinarité qu'on devrait favoriser au sein de l'université.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. On va passer à un dernier commentaire avant de passer à l'autre résolution. Lacina Coulibaly.

Coulibaly : Bonjour, merci. Je serais plutôt porté à aller dans la deuxième solution proposée par madame la secrétaire générale concernant le dépôt tout simplement. Voilà parce que je trouve que de façon générale, on a toujours fonctionné dans la collégialité, dans les échanges et puis ici on se rend compte que on va voter sur quelque chose même si le mandat _____. Je préfère par exemple la solution proposée par la doyenne Sylvie puisse être prise en compte, mais néanmoins que ce soit dans une concertation et qu'après on revienne ici pour pouvoir se prononcer là-dessus. Voilà mon avis, tout simplement je demanderais... Merci.

Président d'assemblée : Un dernier commentaire, Céline Surette.

Surette : Merci. C'est un point d'ordre. On a déjà voté sur deux des recommandations donc j'aimerais juste avoir un sens de qu'est-ce que cette conversation ici veut dire par rapport aux deux votes qu'on a déjà passés. Merci.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale. Je peux peut-être ajouter qu'on a effectivement adopté les deux premiers points à la majorité et même à la très forte majorité et je pense que ce qui a été suggéré par le doyen Thibault c'est qu'on note les préoccupations qui ont été soulevées et qu'on entame une discussion pour voir s'il y a lieu de collaborer et j'ai pas forcément compris qu'il fallait nécessairement déposer le projet. Les propositions sont là devant nous, on pourrait très bien les accepter et avoir les discussions ultérieurement. C'est les deux points de vue que j'ai entendus, mais je vais céder la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Peut-être juste pour rappel au niveau de la première résolution sur le dossier du diplôme d'études supérieures, j'avais dans mes notes quand même qu'il y aurait une rencontre au niveau des CES, M.B.A. M.A.P. avec sciences de santé donc c'était dans les notes, c'est pas dans la résolution, mais je pense qu'on est dans le même état d'esprit ici si on s'en va vers une sous réserve de. Alors si c'est une motion de dépôt, ça c'est d'autre chose, mais je veux dire essentiellement on est dans la mouture du sous réserve de.

Président d'assemblée : M. Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Oui puis devant les membres du Sénat, je m'y engage formellement non seulement pour les programmes pour lesquels on a déjà voté, mais pour les sept programmes qui sont à l'étude par le Sénat et j'ajouterais que ça sera pour la Faculté d'administration les CES concernés, mais également pour la Faculté des sciences de l'éducation. Le doyen là m'a envoyé un petit mot en disant qu'en administration scolaire, il y aura peut-être des cours pertinents aussi et que les discussions possiblement fructueuses à avoir de ce côté-là également et ça je m'y engage formellement.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Pour moi, la forme de dépôt c'est comme si on rend un peu la discussion en tant que telle et on recommence à zéro le travail. Je vais plutôt dans le sens de voter sous réserve la consultation. Je crois que c'est nécessaire de faire une consultation et étant donné que les gens sont ouverts pour ça, je crois que c'est la meilleure voie à prendre ici. Et compte tenu de ce qu'on a déjà voté précédemment, sinon ça met tout en cause.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Si je comprends bien, on continue avec cette idée de sous réserve de consultation des CES concernés. Parfait.

11.1.3 Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé

Président d'assemblée : On va lancer le vote.

VRER : Je vais en faire la proposition, monsieur le président. Je ferais la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au diplôme d'études supérieures en gestion et services de santé sous réserve d'une consultation.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions sur ce programme-là? Je ne voudrais pas qu'on revienne sur les mêmes commentaires qu'on vient de faire, on va en tenir compte pour l'ensemble des programmes. On va lancer le vote. On a le résultat

du vote : pour 30, contre 6. Je vois qu'il y a une question ou un commentaire de Madeline. Dans ce qui est projeté à l'écran ce n'est pas modifié, mais dans les notes transcrites ce sera là.

11.1.4 Programme combiné de Juris Doctor – Maîtrise en administration publique (J.D.-M.A.P.)

Président d'assemblée : On passe au point 11.1.4, programme combiné de juris doctor, maîtrise en administration publique. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. On va afficher la résolution. Ici on ajouterait le sous réserve également parce que ça concerne la M.A.P. Sous réserve d'une consultation, que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme combiné de juris doctor, maîtrise en administration publique donc J.D.-M.A.P. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que c'est appuyé? Jean-François Thibault et j'ajoute aussi qu'on a une lettre du doyen de la Faculté de droit qui confirme bien sûr l'appui. Est-ce qu'il y a des questions sur le programme combiné J.D.-M.A.P.? Je n'en vois pas donc on va lancer le vote. Le résultat du vote : 27 pour, 2 contre donc c'est adopté.

11.1.5 Maîtrise en gestion des services de santé (M.G.S.S.)

Président d'assemblée : On passe au 11.1.5, maîtrise en gestion des services de santé. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. On va afficher la résolution. Sous réserve d'une consultation, que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la maîtrise en gestion des services de santé M.G.S.S.

Président d'assemblée : Merci beaucoup et c'est appuyé par Jean-François Thibault. Questions sur le M.G.S.S.? Je ne vois pas de question donc on va lancer le vote. Le résultat du vote : 27 pour, 4 contre donc adopté.

11.1.6 Modification aux conditions d'admission pour les programmes de deuxième cycle en administration publique et en gestion des services de santé

Président d'assemblée : Le point 11.1.6 porte sur les conditions d'admission donc monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. On va afficher la résolution. Comme mentionné, ça touche les conditions d'admission. Le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en gestion des services de santé en administration publique suivants : la M.A.P., la M.A.P. juris doctor, le diplôme d'études supérieures en administration publique, le certificat de deuxième cycle en administration publique, la M.G.S.S., le diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé et le certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé. J'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions sur les conditions d'admission? Aucune question, on va lancer le vote. Le résultat du vote : 28 pour, 1 contre donc c'est adopté.

11.2 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Il nous reste le point 11.2, les résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez le document entre les mains. Il s'agit, comme j'ai mentionné, de la création, l'abolition et la modification des cours qui touchent les programmes qu'on vient de discuter.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a des questions sur les résolutions transmises pour information? Aucune question, c'est parfait.

12. Rapport du Comité des règlements

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 12, mais avant, je propose qu'on prenne une petite pause de dix minutes; il est 14 h 41 donc on va recommencer disons vers 14 h 50 donc une pause de neuf minutes. On reprend sous peu.

PAUSE

12.1 Création du règlement 1.23 Résultat d'apprentissage

Président d'assemblée : Nous allons recommencer, ça nous amène au point 12, le rapport du Comité des règlements. Il y a trois points, on va commencer par le point 12.1, la création du règlement 1.23, résultat

d'apprentissage et je cède la parole à la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, Mme Dawes.

Dawes : Merci. On a un projet de nouveau règlement, le 1.23. C'est pour ajouter le terme résultat d'apprentissage au lexique dans le répertoire. On a déjà adopté au Sénat le terme résultat d'apprentissage, ça paraît déjà dans le Guide sur les résultats d'apprentissage de programmes et dans les lignes directrices pour la rédaction des résultats d'apprentissage. Ces deux documents ont été adoptés au Comité des programmes et figurent en annexe du projet. Vous avez également en annexe le cadre sur le niveau de diplomation des Maritimes qui date de 2006. Ce n'est rien de nouveau, c'est le même cadre avec lequel on travaille depuis longtemps. La version à la page 3, la version proposée, se trouve à droite et à gauche, vous avez avec les différentes couleurs la source des informations. Ce qui est en noir dans la colonne à gauche c'est tiré du cadre qu'on vient de mentionner et ça fait 20 ans que c'est la même chose. Ce qui est en bleu ça s'ajoute pour s'aligner avec la mission de l'Université de Moncton avec créativité et engagement et le texte qui est en rouge, ça c'est les éléments qui sont nouveaux qui sont tirés des lignes directrices ou du guide qui ont été adoptées par le Comité des programmes. On commence avec une définition générale du résultat d'apprentissage, ensuite on a le résultat d'apprentissage de programmes qui va être publié au répertoire et ça doit refléter les dix finalités. Après ça, on a le résultat d'apprentissage général du cours qui est également publié au répertoire et puis le résultat spécifique qui figure dans le plan de cours, mais qui n'est pas au répertoire. Ce règlement sert juste à définir ces termes que nous utilisons depuis quelques années déjà. Alors je vais laisser le VRER faire la proposition.

VRER : Merci. Donc si on peut afficher la résolution : que le Sénat académique accepte la création du règlement 1.23, résultat d'apprentissage. J'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la vice-rectrice adjointe et monsieur le vice-recteur. C'est appuyé par Monique Levesque. Je tiens pour acquis que vous avez levé la main pour appuyer, Mme Levesque, c'est ça? Parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le nouveau règlement dont on propose la création? Je ne vois aucune main levée donc on va passer au vote. Le vote est unanime.

12.2 Modification au règlement 8.8 Révision de la lettre finale d'un cours

Président d'assemblée : On passe au point 12.2, modification au règlement 8.8, révision de la lettre finale d'un cours. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Le règlement 8.8 concernant la révision de la lettre finale c'est un règlement qui remonte loin dans l'histoire de l'université. Ça fait 50 ans déjà que les étapes du processus sont toujours les mêmes. On ne propose pas de modifier les étapes du processus, il s'agit plutôt d'apporter quelques mises à jour. On peut constater qu'environ tous les dix ans on apporte des modifications à ce règlement, la dernière fois c'était en 2015. L'idée de ces mises à jour c'est de clarifier un processus réseau qui s'applique dans les trois campus. C'est basé sur la personne responsable du cours, cette personne-là qui enseigne le cours relève d'un décanat et c'est ce décanat-là qui est responsable du processus donc c'est aussi simple que ça. Dans ce projet, on a eu une longue consultation, mais il y a un paragraphe qui est resté assez controversé et ça se trouve à la page 4. Le paragraphe concerné est indiqué en bleu et vous voyez dans la colonne à droite la version 1. Ça c'est la version qui est recommandée par la majorité des membres du Comité des règlements. La minorité des membres ont recommandé plutôt la version 2 qui se trouve dans la colonne à gauche qui est également indiquée en bleu. Alors si vous comparez les deux versions, il s'agit de décider si la personne étudiante peut conserver la copie corrigée de son évaluation ou s'il s'agit plutôt du droit de consulter la copie corrigée et de ne pas la conserver. On a également dans la colonne à gauche une note concernant l'idée de la propriété intellectuelle du point de vue des professeurs et du point de vue des personnes étudiantes donc la personne qui a rédigé les questions de l'examen versus la personne qui a rédigé les réponses. Ce projet c'est la version recommandée par la majorité que vous avez comme version 1, c'est ça que le comité nous recommande et l'idée de base c'est que l'évaluation fait partie intégrante de l'apprentissage et qu'il est important de pouvoir bien comprendre ses erreurs afin de s'améliorer. Alors je vais laisser au VRER la parole.

VRER : Merci. Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 8.8, révision de la lettre finale d'un cours. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup monsieur le vice-recteur. C'est appuyé par Francis Bourgoïn. Hélène Albert, question?

Albert : Oui. En fait moi je vais me prononcer contre parce que je préfère beaucoup la version 2. La version 2 m'apparaît beaucoup plus respectueuse de l'ensemble des partis. Je pense qu'en évoquant la question que l'étudiante ou l'étudiant a le droit d'apprendre de ses erreurs, l'idée de consulter puis d'avoir accès justement à la conversation sur place pour comprendre l'erreur, ça m'apparaît tout à fait pédagogique et tout à fait en souci de l'étudiant puis de cet apprentissage. Par ailleurs, le fait de laisser l'étudiant partir avec une copie, à ce moment-là on la perd dans l'univers, c'est-à-dire qu'on est pas sûr de ce que l'étudiant va en faire puis moi j'ai vu dans plein de programmes justement ces questions-là où les étudiants se passent des examens. Bien qu'on refasse nos examens d'une année à l'autre, faut relever les mêmes objectifs donc pour moi ça m'apparaît une question qui bien que je comprends qu'il y ait des courants pédagogiques qui vont à l'encontre de ce que je propose tout de suite, pour moi l'accompagnement pédagogique par une consultation serait largement

suffisante. Alors voilà, moi je vais voter contre parce que je dirais plutôt la version 2 qui est posée dans le tableau gauche. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires. Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Juste pour être clair par rapport à ce que la sénatrice Albert vient de dire, personnellement je privilégie la version 1 pour des raisons qui sont à l'inverse, mais en même temps similaires à celles que la sénatrice Albert a évoquées, mais je voulais juste m'assurer que la proposition qui est sur la table actuellement qui a été appuyée, c'est sur la version 1. C'est bien ça?

Président d'assemblée : Oui, je confirme que c'est la version 1.

Thibault : Merci.

Président d'assemblée : Céline Surette.

Surette : Moi j'appuie la version 2 et je voudrais en faire un amendement parce que je pense que le reste du projet me convient puis c'est vraiment juste cet élément-là que j'aimerais voir changé donc j'aimerais faire un amendement que la version 2 remplace la version 1 dans le projet. Les raisons qui m'amènent à faire cette proposition d'amendement-là reflètent ce que la sénatrice Albert vient de dire, mais j'ajouterais qu'en sciences beaucoup des cours de 1^{ère} année par exemple vont être basés largement sur des questions à réponse courte à choix multiples. C'est des banques de questions, mais de donner accès à ces examens-là va vraiment limiter beaucoup de donner les copies physiquement qu'on peut les garder, ça va créer des banques d'examens et ça va nuire à la pédagogie dans ces cours-là. Je pense que de pouvoir consulter les examens il est suffisant et je pense que ça n'empêche pas les professeurs de donner leurs examens aux étudiants si c'est ça qui favorise leur pratique pédagogique, mais ça protège ceux qui ont des examens plus fermés de l'abus puis du plagia qui peut en venir. Ça fait que j'aimerais faire l'amendement d'utiliser la version 2 à la place de la version 1.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Surette. Vous proposez un amendement, on va voir si l'amendement est appuyé. Je vois plusieurs mains, j'aimerais tout simplement savoir si quelqu'un appuie l'amendement. Hector Adégbidi a appuyé. On va avoir une discussion sur l'amendement avant de revenir à la proposition principale. On a une proposition d'amendement, c'est appuyé et on va avoir une discussion avant de voter sur l'amendement. Est-ce qu'il y a des commentaires sur l'amendement? Je vous rappelle qu'on est dans la version 1. À l'heure actuelle, on propose la version 1 et dans l'amendement on proposerait de remplacer la version 1 par la version 2. Donc s'il y a des commentaires sur l'amendement, pas la proposition principale. Je vois plusieurs mains, ça suscite beaucoup d'intérêt. Mona-Luiza, à vous la parole.

Ungureanu : Bonjour, merci beaucoup. J'appuie absolument l'amendement 2 et c'est surtout pour des raisons pédagogiques. Dans la pédagogie quand on parle d'utilisation des examens, ce n'est pas une bonne pratique surtout en langue de faire des nouveaux examens et tests à toutes les années. Moi personnellement, j'utilise énormément mes examens pour des statistiques pour voir quelles questions ont été bien répondues. Je fais des ajustements dépendamment, c'est très facile de faire des erreurs donc on se rend même pas compte, pas des erreurs, mais des choses qui peuvent être mal interprétées par les étudiants. Alors refaire les examens à toutes les années, c'est vraiment pas mon domaine, pas une bonne pratique pédagogique. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Gérard Poitras.

Poitras : Moi je recule un peu pendant la période covid l'expérience qu'on a eue avec des tests en ligne et qu'éventuellement les étudiants ont eu accès facilement et ils ont pu en faire un peu ce qu'ils veulent avec. J'ai pas eu de bonnes expériences avec ceci donc je pense que je préfère plutôt de supporter la version 2 pour cette raison-là. Vu ce qui s'est passé dans le passé, je pense que ça va s'empirer avec le temps puis je crois que c'est plus facile de laisser les étudiants venir consulter avec un collègue, c'est bien correct. Je pense que c'est suffisant, je crois pas qu'on a besoin d'aller plus que ça.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je cède la parole à Hector Adégbidi.

Adégbidi : Je crois que dans certaines matières on a pas le loisir, on a pas les moyens de répéter nos questions et la façon dont nous formulons des questions. Alors d'ici là que toutes les formes de questions et toutes les manières dont nous pouvons tester la compréhension des concepts et les étudiants évaluent les étudiants que cela devienne du petit pain qui se partage entre les étudiants, il n'y a pas beaucoup d'années que ça se fasse. Alors dans ce sens en connaissant aussi que la version 2 n'exclut pas la version 1. Si un professeur veut permettre à un étudiant ou une professeure, excusez-moi, permettre à une personne étudiante de consulter la copie et de l'apporter avec elle, bon, il est libre à cette personne, mais pour des gens qui voudraient avoir conservé la version de leur examen sans que cette version de l'examen ne devienne du petit pain qu'on partage entre les étudiants, je crois qu'il faudra lui donner cette chance-là et dans ce sens-là, moi je supporte beaucoup cette version 2. C'est pour elle que je vais voter.

Président d'assemblée : D'accord, merci beaucoup. On va céder la parole à Francis Bourgoïn.

Bourgoin : Merci monsieur le président. On ____ beaucoup avec les questions de pédagogie étant donné que j'ai quand même enseigné des cours de planification et d'évaluation du côté du baccalauréat en éducation. Je veux pas offusquer mes collègues autour de la table, mais faut souligner que au contraire, c'est une bonne pratique de remettre les copies d'évaluation aux apprenants pour qu'ils puissent apprendre mieux de leurs erreurs. Je veux rappeler à tout le monde que l'évaluation n'a pas le but d'être une surprise, c'est même vu comme une bonne chose que l'étudiant puisse savoir à quoi s'attendre sur une évaluation donc je vois pas le côté néfaste que les évaluations ____ ou un autre. Puis je vais être bien honnête, on se fera pas de cachette, les étudiants se parlent. Le contenu de vos évaluations est connu déjà, les étudiants se parlent. Si vous renouvelez pas vos évaluations, c'est pas ceci qui va changer. Je vais quand même accorder sur un détail étant donné qu'on parle de l'amendement en particulier. Ma crainte c'est qu'on donne pas suffisamment de temps aux étudiants pour consulter leur copie par la suite. Moi je veux entendre les personnes qui peut-être proposent l'amendement et qui le supportent que si un étudiant a besoin de trois heures pour consulter sa copie parce qu'il est en train de préparer un dossier d'appel, que vous allez lui donner un trois heures supervisées. Ça vient avec ça. Il faut pas oublier qu'il y a des contraintes logistiques qui vont venir aussi et je veux pas qu'un étudiant se trouve désavantagé ou qu'il ne peut pas suffisamment préparer sa cause parce qu'on est pressé dans notre horaire. Puis on se le cachera pas, on est tous occupé, on a tous des réunions, on a tous des fonctions donc moi c'est ma grosse crainte avec cette option-là c'est qu'on ne donne pas suffisamment de temps à la personne étudiante de se préparer convenablement pour respecter ses droits.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Bourgoin. Simon Thériault.

Thériault : Merci monsieur le président. Évidemment, j'appuie les propos de mon collègue sénateur Bourgoin puis je veux juste réitérer peut-être une certaine partie de son propos parce qu'il mentionnait que si le contenu de l'examen est connu, si les réponses aux questions sont connues, en quoi ça peut causer des défis, mais je pense que si avoir accès à une ancienne version d'une copie d'un examen te permet de faire une très bonne note à ton nouvel examen, je pense que l'étudiant a quand même pris le temps de se préparer à la matière et tout ça et je vois pas de problème parce que si l'étudiant est capable de répondre à l'examen avec les informations qu'il a, je pense que c'est tout à fait légitime et il a compris la matière en fait. Et si l'examen ne nécessite pas de comprendre la matière et nécessite juste une mémorisation des réponses des versions précédentes d'examens, je ne crois pas que c'est une bonne version d'examen et selon moi, l'examen n'est pas pédagogique et ne mesure pas les résultats d'apprentissage. Je comprends que c'est peut-être un défi de voir des copies d'examens circuler, mais je ne pense pas que ça cause réellement un défi pour l'apprentissage si c'est le cas. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Thériault. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. J'apprécie la discussion. Je vous rappelle qu'on a tous été étudiant et un jour ou l'autre on a eu accès à des copies d'examens qui nous a aidés à préparer. Si je pense même dans le domaine médical lorsqu'on se prépare pour nos examens finaux tant au niveau pour avoir notre licence au Québec ou une licence canadienne, les livres avec les questions d'examens sont vendus dans toutes les bonnes librairies. Si vous pensez au NCLEX qui est un examen national américain pour sciences infirmières, il y a des livres, des tomes de préparation au niveau des questions d'examens, des cas problèmes. Une façon que les gens contrôlent ou modifient c'est qu'à chaque année il y a une portion de l'examen qui est renouvelée puis évidemment la nature des questions doit changer aussi dans l'évaluation ou on s'éloigne de la mémorisation et on s'en va dans l'intégration des questions d'examens. Donc faut pas penser qu'avec la situation actuelle on contrôle même si la copie de l'examen resterait dans le bureau du professeur, malgré tout ça les questions d'examens vont circuler donc pour ma part, je vais appuyer la recommandation 1 dans une optique de support pédagogique pour les étudiants.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le recteur. Je crois qu'il y a quatre interventions. Je vous demanderais vraiment de vous en tenir à des éléments nouveaux qui ajoutent au débat parce qu'on est dans un amendement, on a pas encore voté sur la résolution principale donc uniquement s'il y a de nouveaux éléments, je ne veux pas qu'on revienne sur ce qui a déjà été dit. Lacina Coulibaly.

Coulibaly : Écoutez, moi je voterais pour l'option 2. Je pense que ça serait bon de laisser le choix aux professeurs. Je donne comme exemple mon cas pratique. Je remettais les documents aux étudiants, mais je me rendais compte que l'apprentissage n'atteignait pas son but parce qu'au lieu de regarder le volume du cours, les travaux, passer à travers de tout ce qui a été vu, il s'est retrouvé en groupe à la bibliothèque et puis on répondait uniquement aux questions d'examens. Donc si le but de quatre mois de cours c'est de donner un document et que l'étudiant arrive à juste reprendre ces éléments, l'objectif pédagogique aussi n'est pas forcément atteint raison pour laquelle moi je pense que oui c'est une contrainte pour l'étudiant, mais c'est aussi un défi de pouvoir passer à travers les notes. Sinon, c'est facile. Je fais quatre mois aux examens intra, je prends uniquement les anciens examens même s'il y en a 10 ou 15, on se retrouve en groupe, on passe à travers et on révise. Donc la question c'est là, c'est vrai c'est pédagogique, mais est-ce qu'on atteint forcément les objectifs pédagogiques que nous sommes assignés nous-mêmes pour l'apprentissage de nos cours. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Sylvie Morin.

Morin : J'ajouterais seulement qu'en fait je pense que ça dépend du type de contenu, du type d'apprentissage, le niveau du cours. Je pense qu'il y a beaucoup de cours où le type de questions amènera pas nécessairement une problématique, mais si je pense au test de classement qu'a la problématique qu'on voit dans les faits quand il y a plusieurs versions qui circulent du test de classement, tout de suite les étudiants apprennent par cœur les questions à choix multiples au niveau de compréhension, mais aussi au niveau de la grammaire donc ils intègrent pas nécessairement. Ils sont pas en mesure de comprendre, ils ont pas le niveau que le test mentionne qu'ils ont simplement parce qu'ils ont mémorisé les différentes réponses qui circulaient. Je sais que c'est un type d'évaluation particulière, mais c'est quand même un type d'évaluation où la constance est importante parce qu'on veut s'assurer d'un niveau assez similaire donc il peut pas y avoir une banque de mille, deux milles questions différentes pour le test de classement.

Président d'assemblée : Mme Morin, on parle pas des tests de classement ici.

Morin : Je le sais, mais c'est pour dire que dans un cours de langue par exemple de ce que je comprenais de l'intervention de Mona-Luiza, c'est qu'il y avait un souci d'une certaine constance puis à un moment donné il y a une limite dans la variété des questions qui peuvent être utilisées.

Président d'assemblée : Je vais prendre trois dernières interventions. Salah-Eddine El Adlouni.

El Adlouni : Merci monsieur le président. Moi aussi je pense que la version 2 n'est pas contradictoire avec la version 1. Ça dépend des disciplines les professeurs avec la personne étudiante pourrait décider de lui remettre la copie. Sinon, des fois pour une classe avec cent étudiants on les donne ici, c'est très difficile de remettre la copie et après voir qui a fait une erreur ou qui n'a pas fait d'erreur s'il y a une réclamation après donc c'est très difficile à gérer. Depuis que je suis arrivé ici, on nous demande toujours de garder les copies minimum six mois. On sait jamais s'il y a une personne étudiante qui aimerait vérifier quelque chose donc si on remet toutes les copies, c'est très difficile de vérifier ce genre de chose-là. Pour les cours par exemple en mathématiques et statistiques, on donne toujours les banques des examens donc les étudiants peuvent accéder à toutes les exercices qui ont été posées par le passé et pour apprendre pour un objectif plus pédagogique. Moi je pense que la version 2 n'est pas contradictoire avec la 1 et c'est mieux de garder cette flexibilité. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Mathieu Lang.

Lang : Merci. Il y a une question de principe ici puis c'est sûr que l'idéal c'est de donner la copie aux personnes étudiantes, c'est ça qu'il faut viser, mais dans les exemples que monsieur le recteur a données, le Collège royal de médecine a investi beaucoup de sommes pour produire des évaluations nouvelles chaque année et dans l'idéal aussi, il faudrait que ça s'accompagne d'un budget pour produire des nouvelles évaluations. Je pense entre autres en ce qui concerne la Faculté des sciences de l'éducation aux tests de compétences linguistiques et culturelles, la version 1 signifie que c'est la fin de nos quatre versions validées et dont la fiabilité et la validité des examens a été faite. À l'époque ça avait coûté un certain montant d'argent et il faudrait être conséquent à ce moment-là pour que ça soit pas la capacité à mémoriser des dictées, mais vraiment la capacité à écrire le français de façon adéquate et à un niveau suffisant. Donc j'imagine que dans les cadres de cours le fait qu'on conserve nos versions comme professeurs, c'est par souci d'économie parce que ça prend du temps à construire des tests et valider et mesurer la fiabilité de l'outil d'évaluation. Il y a cet élément-là qu'il faut tenir en compte qu'on ait les moyens à la hauteur des décisions qu'on prend dans ce cas ici.

Président d'assemblée : Merci, je vais prendre une dernière intervention. Hélène Albert, est-ce que c'est pour ajouter quelque chose de nouveau par rapport à votre premier commentaire?

Albert : Oui, absolument. Merci. Pour moi c'est une question profondément éthique puis je dirais que l'apprentissage pour mémoriser versus l'apprentissage pour comprendre, c'est là où ça se passe et en travail social je crois pas qu'il y a eu de banques de questions, mais aussi on remet pas les évaluations aux étudiants, mais on leur permet de venir les consulter. Puis en réponse au sénateur Bourgoin par rapport au temps donné, moi je fais de l'offre active à mes étudiants de venir voir vos examens, venez faire un tour on va la regarder ensemble parce que pour moi, il y a rien que je déteste plus que de corriger un examen et les étudiants aient pas l'occasion de réfléchir sur comment ils pourraient améliorer leur compréhension des objectifs évalués. Donc pour moi, l'étudiant pourrait prendre tout le temps en autant que c'est fait de bonne foi puis c'est pas juste pour ____, mais un étudiant qui veut prendre trois heures peut prendre trois heures, normalement ça prend pas ce temps-là objectivement, mais l'idée c'est d'avoir la conversation dans un objectif pédagogique que l'étudiant sort du bureau comprenne ce qu'il a pas compris auparavant. Voilà.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. C'est la dernière intervention parce qu'il est quand même 15 h 23 et la réunion se termine à 16 h. On a sur la table un amendement. On va voter sur l'amendement et non sur la proposition principale et on va lancer le vote et vous avez devant vous la proposition. Donc étant entendu que la version 2 remplace la version 1 dans le projet proposé, c'est l'essentiel de l'amendement. Ça été proposé et appuyé et nous allons lancer le vote. Le résultat du vote : pour 24, contre 8 donc l'amendement est adopté. On va revenir à la proposition principale. Je vois qu'il y a une main levée, Micheline Gleixner, est-ce que aviez-vous un commentaire?

Gleixner : Sur le règlement, oui.

Président d'assemblée : On revient au règlement donc je vous cède la parole.

Gleixner : J'ai les mêmes commentaires un petit peu comme j'ai fait avec le règlement sur la fraude qu'on a finalement déposé et modifié. Je pense qu'il y a une révision du règlement qui devrait être faite pour clarifier et simplifier la procédure. À la Faculté de droit, nous avons un règlement particulier qui traite de la question de la révision des notes donc cette procédure était nouvelle pour moi puis j'ai eu de la difficulté à la comprendre. Je me disais si j'ai de la difficulté à la comprendre, je pense qu'il y a peut-être probablement des personnes étudiantes qui vont avoir de la difficulté à comprendre la procédure également. Je vais vous donner des exemples un petit peu de révisions possibles qu'on pourrait entreprendre. Une des plus grandes c'est que si vous regardez, je veux pas aller trop vite, mais si vous regardez l'article 8.8.1.1, puis vous me corrigerez si j'ai tort, mais me semble que l'objectif du règlement c'est de réviser les points soulevés par l'étudiant. Si vous regardez les mots du premier paragraphe du règlement 8.8.1.1, ça dit celle-ci ne porte que sur les points soulevés qui veut dire que si j'ai bien compris, que l'étudiant doit identifier premièrement une évaluation et deuxièmement indiquer les problèmes, les points qu'il veut soulever par rapport à cette évaluation. Donc la procédure alors ne traite pas de réviser la note finale, la procédure traite de réviser une note d'évaluation spécifique et s'il y a deux évaluations spécifiques, il devrait y avoir deux demandes qui traitent de l'évaluation parce que la façon que c'est rédigé c'est comme si on impose aux professeurs de regarder l'ensemble des évaluations de chaque étudiant, mais ça ne fait qu'alourdir le processus ou de créer peut-être des attentes aux étudiants qu'on devrait pas faire. Donc selon moi, le titre devrait pas être révision de la lettre finale d'un cours, mais plutôt révision d'une note attribuée à une évaluation et là on peut simplifier le règlement pour tenir compte de cette révision. Une deuxième modification devrait être que les définitions qui se retrouvent à 8.8.1.1 devraient se retrouver au début; normalement les définitions se retrouvent au début d'un article et non dans le milieu. Troisièmement, il y a des questions que je me pose quant à comment qu'il peut y avoir un conflit d'intérêt entre le professeur responsable du cours puis l'étudiant. C'est une question que je me pose puis troisièmement, j'ai des questions quant à savoir quels sont des exemples de mesures réparatrices qui peuvent être exigées par le Comité d'appel du Sénat académique. Donc il y a des questions que je me pose, je pense qu'il y a une révision qui devrait être faite, ça pas été fait depuis dix ans ou depuis 50 ans au niveau de la forme puis finalement, je pense qu'il y a un élément qu'on pourrait ajouter également pour simplifier ou pas pour alourdir le processus, mais pour éviter qu'on ait des demandes non-fondées qu'on devrait ajouter ou je suggère d'ajouter une évaluation préliminaire, des demandes de révision par la vice-doyenne pour déterminer si la demande est fondée ou est recevable ou non. Il y a une évaluation préliminaire qui se fait par la vice-doyenne parce que évidemment le doyen peut pas être impliqué donc ça va être à la vice-doyenne ou le vice-doyen pour justement évaluer la recevabilité de chacune des demandes avant de demander au professeur de faire les évaluations et de prendre le temps nécessaire pour accomplir tout le travail. Il y a beaucoup beaucoup de différents éléments que je viens de mentionner je le réalise, mais moi je recommanderais le dépôt du règlement pour une révision plus détaillée.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Peut-être sur le dernier point par rapport à une évaluation préliminaire par la vice-doyenne, peut-être juste noter que lorsque les dossiers arrivent au Comité d'appel du Sénat académique, souvent c'est le vice-doyen ou la vice-doyenne qui présente le dossier. Ça fait là je vois un conflit d'intérêt potentiel. Il y a peut-être un moyen de réparer ça, mais ça serait à considérer lorsque la réflexion va se faire au niveau de cette possibilité-là d'évaluation préliminaire. L'autre chose que je pourrais peut-être ajouter par rapport au Comité d'appel, j'avais deux suggestions moi-même que j'avais préparées à l'avance, mais pour répondre à ta question spécifique sur des mesures réparatrices sans modifier la note, je rappelle qu'un comité d'appel ne peut pas modifier une note, il n'a pas ces capacités-là, il révisé la procédure et la mesure réparatrice peut être par exemple un tutorat, pourrait être une reprise d'examen, pourrait être une mesure réparatrice dans le sens que peut-être une partie de l'examen est fautive alors que l'autre partie est bien alors peut-être une suggestion par rapport à une nouvelle reprise qui considère surtout certains points. Ça c'est des options que le Comité d'appel a pour une révision puis on peut juste aller au Comité d'appel quand c'est un E. Parfois l'étudiant est récupérable puis il y a des tentatives de trouver des réponses ou des mesures réparatrices qui sont adéquates. Je vais m'arrêter là, les autres points je vous laisse ça, mais c'est de l'information complémentaire.

Président d'assemblée : Madame la vice-rectrice adjointe, est-ce qu'il y a des éléments que vous vouliez préciser par rapport aux commentaires qui viennent d'être faits?

Dawes : Je pense qu'on peut facilement déplacer les définitions au début du règlement alors ça c'est une question facile à régler. On verra ce qu'il y aura d'autre qui est proposé. Si c'est nécessaire de faire des révisions et de revenir, on peut le faire, on est déjà rendu à la dixième version, on peut en faire une onzième au besoin.

Président d'assemblée : Oui, c'est tout à fait une option compte tenu des questions déposées sur le bureau le document et y revenir, mais madame la secrétaire générale avait quand même des commentaires par rapport à certains éléments. Mme Gleixner, on reviendra sur la suggestion dans quelques instants juste pour terminer la discussion parce qu'il y a peut-être d'autres éléments qui pourraient profiter à la discussion.

Secrétaire générale : Suffit qu'il y a quand même une proposition sur la table, ce que j'aurais souhaité c'est qu'on examine deux amendements. Je ne peux pas les proposer, mais j'aimerais juste les présenter à ce moment ici. On peut les projeter si possible, c'est au point 8.8.4.2 et 8.8.4.1. Alors je vais commencer par le premier amendement qui est au 8.8.4.1 alors qu'il y a un paragraphe complet. Je vous amène à la troisième phrase du paragraphe où est-ce qu'on dit que la personne étudiante doit expliquer brièvement sur un formulaire

les motifs de l'appel et essentiellement en réalité brièvement c'est pas mal plus long que brièvement ça fait je vous suggère d'enlever cette phrase-là et le paragraphe pourrait se lire tout simplement : le dépôt du formulaire est fait au secrétariat général la procédure au complet décrite à l'Article 43 des Statuts et Règlements. À titre d'information, il y a quand même des banques pour les étudiants comment préparer une présentation pour le Comité d'appel. Je pense que c'est au niveau des attentes pour l'étudiant et pour les gens qui travaillent au Comité d'appel ça serait bien d'enlever cette phrase-là. La deuxième suggestion c'est au niveau de la révision comme telle de préciser que le Comité d'appel a la décision finale et cette décision-là est finale et sans appel. Alors ça termine là, c'est la position de l'Université de Moncton et s'il y a autre chose par après, la personne doit se rendre à la Cour du banc du roi. Ça ça précise et ça clôt si vous voulez la procédure. C'est mes deux suggestions.

Président d'assemblée : Parfait. C'est des commentaires tout à fait pertinents. Je vais quand même prendre le commentaire de Céline Surette.

Surette : C'est vraiment mineur, c'est une question. On parle de la lettre E pour demander une rectification. Pourquoi qu'on ajoute pas NS parce que dans certains cours c'est non satisfaisant et on pourrait quand même demander une révision du résultat donc j'aimerais juste savoir pourquoi que NS est pas là.

Président d'assemblée : Oui, tout à fait qu'on pourrait ajouter. Merci beaucoup. On a une demande de dépôt sur le bureau et on a beaucoup de commentaires très constructifs. On a apporté une modification majeure au document donc ce que je propose c'est qu'on dépose le document à la suggestion de la sénatrice Gleixner et qu'on passe au vote pour le dépôt sur le bureau du document et on pourra revenir à la prochaine réunion du Sénat. On passe au vote immédiatement, je viens de vérifier dans le Code Morin donc on passe au vote immédiatement. Pour simplifier la chose pour pas qu'il y ait 56 mains à la fois, si vous êtes contre le dépôt du document, levez la main. Ce que je propose c'est qu'on fasse des petites modifications qu'on entre en contact avec les personnes qui nous ont formulés des suggestions et qu'on revienne avec un document modifié. Donc si vous êtes contre le dépôt sur le bureau du document, levez la main. C'est unanime. Merci beaucoup pour ces commentaires puis on reviendra sur la question à une prochaine réunion. Céline Surette, vous aviez une question?

Surette : Oui, j'ai une question par rapport à l'amendement qu'on a voté. Il va aller dans le nouveau règlement.

Président d'assemblée : Oui, puis on va tenir compte de ce commentaire-là tout à fait dans la nouvelle mouture du règlement étant donné le résultat du vote.

Surette : Merci.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup.

12.3 Résolution transmise pour information

Président d'assemblée : On va passer au point 12.3, résolution transmise pour information. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Pour le moratoire s'il y a des questions, je vais laisser Stéphanie Wheaton répondre.

Président d'assemblée : Parfait. Donc s'il y a des questions sur la résolution transmise pour information que vous avez dans vos documents, madame la registraire Wheaton pourra y répondre. Est-ce qu'il y a des questions? Hélène Albert.

Albert : Je voulais juste comprendre le rationnel ____ moratoire, c'est tout.

Président d'assemblée : Madame la registraire.

Registraire : Comme vous êtes au courant, on en a discuté à quelques reprises. Il y a eu d'importants changements au niveau de la réglementation d'IRCC au cours de la dernière année et puis ces changements-là ont eu des impacts sur nos personnes étudiantes de l'international et puis dans la réglementation liée aux exigences des permis d'études, les étudiants sont tenus d'être aux études à temps complet pendant la durée de leur permis. Il y a quelques exceptions qui leur permettent de prendre des interruptions des études, mais c'est vraiment très limité. Au Comité des règlements, on a examiné la question et on a proposé de suspendre ou de mettre un moratoire sur l'application des suspensions académiques dans le cadre du règlement 8.11 qui est les exigences de maintien pour éviter qu'on ait des personnes étudiantes de l'international qui étaient juste sur la ligne de réussite qui auraient tout probablement eu besoin de quitter le pays en raison de la suspension académique. On voulait tout de même respecter l'esprit du règlement qui était de ne pas faire perdurer des étudiants au système qui n'avaient peut-être pas la capacité de réussir et c'est pourquoi ce moratoire-là s'applique seulement aux étudiants ayant une moyenne cumulative au programme entre 1,65 et 1,99. Donc ça représente environ une vingtaine de personnes étudiantes cette session qui ont eu droit à une troisième période probatoire donc il y a quand même un regard qui est placé sur ces dossiers-là, un appui pour mieux encadrer le choix de cours et tenter de rétablir la moyenne et puis évidemment, on est au courant que la situation pourrait se produire dans les prochaines sessions. On veut pas nécessairement que ce soit une mesure qui se poursuit,

c'est une mesure temporaire pour une session pour qu'on puisse examiner c'est quoi l'encadrement qu'on peut apporter à nos personnes étudiantes internationales et canadiennes pour réduire le nombre de personnes qui tombent en situation de suspension.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Mme Albert, ça répond à vos questions?

Albert : Oui, tout à fait, merci beaucoup Mme Wheaton.

13. Rapport du Comité d'assurance de la qualité

13.1 Adoption du rapport final de suivis des programmes en art dramatique

Président d'assemblée : Merci. S'il y a pas d'autres questions, je propose qu'on passe tout de suite au point 13 donc rapport du Comité d'assurance de la qualité. On a trois points dont le 13.1, l'adoption du rapport final de suivis des programmes en art dramatique. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Alors on a des rapports finaux, ça veut dire normalement un an après l'évaluation du programme on doit faire le rapport sur les actions prises. Dans le document ce qui est indiqué en blanc, ça c'était dans le rapport préliminaire. Les cases qui sont en gris qui suivent, ça c'est les commentaires qui ont été ajoutés pour le rapport final. Dans le rapport pour art dramatique, à la première page on a les plans de cours, le document type où les actions sont complétées. Par la suite à la prochaine page, on a beaucoup d'exemples des activités de rayonnement avec la caravane des arts avec une subvention du CRSH sur les meilleures pratiques en enseignement du théâtre donc beaucoup d'activités à ce niveau-là donc c'est des choses qui sont faites en continu. Pour le recrutement, encore une fois une grande variété d'activités et cette action est complétée. Par la suite pour les équipements techniques, c'est une question en continu de remplacer et d'améliorer les installations. Pour la banque de cours, on avait un cours de littérature qui est inclut au programme. La question du stage reste à déterminer et on va voir le résultat dans le prochain rapport, le rapport d'amélioration continue. Donc ce qui reste à faire c'est par rapport aux résultats d'apprentissage de programmes. Alors je vais laisser le VRER la parole.

VRER : Merci. Donc j'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en art dramatique à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc CDU230923. J'en fais la proposition. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions sur le rapport de suivi final en art dramatique? Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : J'ai juste une question de précision. Dans M4 banque des cours, on dit que le cours LITT3387 théâtre acadien sera inclut à la feuille de route. Est-ce que c'est un nouveau cours dans le programme? Est-ce que ça manquait dans la feuille de route?

Président d'assemblée : Je peux répondre à la question si vous voulez. Effectivement, c'est que le département est en train de modifier le programme et ce cours-là sera ajouté comme cours double siglé probablement dans la nouvelle mouture du programme.

Secrétaire générale : Il est double siglé, merci.

Président d'assemblée : Pas d'autres questions? Sinon, on va voter. C'est un vote à main levée dans ce cas-ci donc si vous êtes contre l'adoption du rapport, levez la main. Je ne vois aucune main donc c'est adopté à l'unanimité.

13.2 Adoption du rapport final de suivis des programmes en études françaises

Président d'assemblée : On passe au point 13.2, l'adoption du rapport final de suivis des programmes en études françaises. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Alors dans ce rapport, on a comme premier point le gabarit commun pour les plans de cours. On a un projet au Centre d'excellence réseau qui porte sur cette question donc ça c'est quelque chose qui sera développé au cours de la prochaine année, l'idée de générer automatiquement le contenu qui est dans le répertoire ou dans l'horaire et de laisser au cas une personne responsable des cours de remplir les éléments qui ne sont pas déjà établis. Après ça, on avait des actions pour l'encadrement, c'est fait en continu. Pour la pédagogie universitaire, on fait référence à plusieurs reprises au centre d'excellence réseau donc on encourage la participation des unités avec le nouveau centre. On a des actions complétées par rapport à la banque de cours, un stage crédité qui a été ajouté au programme, l'intégration de la RDC dans les cours et encore une fois, les résultats d'apprentissage de programmes doivent être élaborés d'ici le 31 mai, 2025. Pour le programme de sociolinguistique, les actions sont complétées à l'exception des résultats d'apprentissage de programmes qui doivent venir encore à la même date. Et pour les études littéraires, on avait une recommandation concernant la diversité dans la banque de cours. On a également un travail sur les méthodes d'évaluation et puis les résultats d'apprentissage de programmes qui doivent être élaborés pour mai 2025.

VRER : Merci. Donc j'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis des programmes en études françaises à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc le CDU230923. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Je ne vois rien donc on va passer au vote, un vote à main levée encore donc si vous êtes contre la proposition, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

13.3 Adoption du rapport final de suivis du programme de maîtrise ès arts en travail social

Président d'assemblée : On va passer au point 13.3, l'adoption du rapport final de suivis du programme de maîtrise ès arts en travail social. J'ai une petite question, est-ce que ça concerne aussi les baccalauréats parce que dans le tableau, on présente les programmes de 1^{er} cycle et aussi la maîtrise ès arts. Il me semble que c'est l'ensemble des programmes en travail social. Je veux pas semer la confusion, mais moi dans mon tableau j'ai les baccalauréats, mais aussi la maîtrise ès arts.

Dawes : Oui, on a le baccalauréat à la première page et ensuite à la troisième page du rapport juste en bas, on commence la maîtrise.

Président d'assemblée : Ok donc pour la proposition on pourrait peut-être ajouter un amendement à l'amiable que c'est les programmes de 1^{er} cycle en travail social et la maîtrise ès arts en travail social.

Dawes : Oui. D'habitude on regroupe les cycles.

Président d'assemblée : Parfait. Je voulais juste apporter cette précision-là. Allez-y.

Dawes : Pour travail social, on avait pour l'encadrement le mentorat des chargés de cours et on avait des activités avec les milieux de pratique qui se font en continu. À la page suivante, on a le programme de bacc où les modifications sont en cours qui doivent être déposées au CPR au printemps 2025. Dans la banque de cours, on voit beaucoup d'activités par rapport à la décolonisation et l'autochtonisation qui jouent un rôle important dans le programme. Il reste à développer les résultats d'apprentissage de programmes, mais c'est pour 2028. Et puis au niveau de la maîtrise, on a travaillé sur la variété de l'offre de cours optionnels et il y a eu l'abolition du séminaire de thèse et ce qui reste à faire c'est les résultats d'apprentissage de programmes. Alors je vais demander encore au VRER.

VRER : Merci. Donc j'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis du programme de maîtrise ès arts en travail social à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant du processus d'agrément de ce programme donc agrément 220701 ou 260630, mais il y avait question d'ajouter...

Président d'assemblée : On pourrait juste ajouter rapport final des suivis des programmes de 1^{er} cycle en travail social et du programme de maîtrise ès arts juste pour que ça comprenne tout.

VRER : C'est noté. Donc j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Parfait. C'est appuyé par Hélène Albert. Est-ce qu'il y a des questions sur le rapport de suivis final des programmes de 1^{er} cycle et la maîtrise en travail social? On va passer au vote. Si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

14. Rapport du Bureau de direction du Sénat académique

14.1 Calendrier 2025-2026 des réunions du SAC et de ses comités

Président d'assemblée : On passe au point 14, rapport du bureau de direction du Sénat académique, le 14.1, le calendrier 2025-2026 des réunions du Sénat académique et de ses comités et je cède la parole à madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors ceci est à titre d'information. On s'est réuni Elizabeth Dawes, Stéphanie Wheaton et moi-même avec l'aide de nos calendriers respectifs en termes de calendriers universitaires, calendriers des comités du conseil et le répertoire les calendriers académiques pour essayer de trouver des dates pour nos réunions du Sénat dans son ensemble et voici le portrait que ça donne. C'est basé évidemment sur celui de l'an dernier, mais on a aussi indiqué soit à distance, soit en comodal, soit en présentiel. Essentiellement, la ligne bleue qui est la ligne du Sénat, on a quatre réunions en présentiel et cinq réunions à distance pour un total de neuf réunions par année. C'est ce qu'on vous suggère et si vous allez dans les petites notes dans le bas de la copie, il y a un nouveau règlement pour le dossier des dossiers. On suggère que les dossiers de création de programmes d'études doivent passer au plus tard à une réunion du Sénat académique du mois de mai pour une adoption au Conseil de l'Université en juin. Alors dans la mesure du possible, dans la meilleure pratique possible, on pourrait finaliser les créations de programmes au mois de juin, ça serait l'idéal. Alors voilà, c'est ce qu'on propose.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Hélène Albert, vous aviez un commentaire?

Albert : Oui merci. Je dirais à la suite de discussions que j'ai eues depuis le BDS de lundi avec des collègues puis entre autres à notre rencontre préparatoire du Sénat d'hier, on est arrivé à un constat qu'il semble y avoir un relatif consensus sur l'idée qu'on a amélioré le processus en faisant beaucoup de réunions, mais c'est peut-être trop de réunions dans les différentes instances. Comme on sait que la révision de cette manière de faire là arriverait à l'automne prochain normalement, on s'est dit que puisqu'il semble y avoir un consensus déjà sur le fait qu'on en fait peut-être déjà un petit peu trop, peut-être qu'on pourrait devancer ça un peu puis amener cette discussion-là à un prochain Sénat ou à une instance qui pourrait vraiment réfléchir en amont de l'automne pour qu'on puisse peut-être déjà ajuster ce qui est proposé maintenant même si c'est adopté comme ça l'ajuster parce que ce qu'on va faire dans l'ajustement en principe ça serait pas d'ajouter quoi que ce soit, ça serait peut-être d'enlever une ou deux rencontres à différentes instances. L'idée ici ça serait de proposer que dans un prochain Sénat, pas nécessairement le prochain Sénat, mais dans un prochain Sénat, mais avant la fin de l'année académique en cours, qu'on puisse aborder la conversation puis viser en quelque part d'enlever quelques réunions. Par exemple au Sénat on pourrait en avoir sept plutôt que neuf en présentiel, mais je veux dire c'est dans cette idée-là, dans cette optique-là plutôt que d'attendre à l'automne prochain puis d'attendre une autre pleine année avant son application en fait. Voilà.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. C'est bien noté, merci beaucoup Mme Albert.

Albert : Est-ce que c'est quelque chose qu'on peut faire ou la suggestion a besoin de prendre la forme d'une proposition? C'était pour information, normalement on peut pas voter là-dessus.

Président d'assemblée : Oui, justement c'est pour cette raison-là qu'on a pas de proposition, mais je vais céder la parole à madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : C'est noté dans le procès-verbal et ça sera discuté au BDS qui évidemment a adopté le calendrier.

Albert : Merci beaucoup.

15. Nomination au Comité de sélection des grades honorifiques (M. Soucy)

Président d'assemblée : Merci. Ça nous amène au point 15, nomination au Comité de sélection des grades honorifiques. Vous avez dans la documentation du Sénat les attributions du Comité de sélection des grades honorifiques et vous avez aussi le tableau qui résume la composition des membres. Il va falloir élire aujourd'hui une membre ou un membre professeur du Sénat représentant le campus d'Edmundston en remplacement du professeur Michel Soucy. Donc je vais demander s'il y a des candidatures ou des propositions de candidatures en vous rappelant qu'on cible dans ce cas-ci le campus d'Edmundston selon les attributions.

El Adlouni : Je propose le collègue Hector Adégbidi d'Edmundston.

Président d'assemblée : D'accord. Je vais demander au sénateur Adégbidi son accord. Êtes-vous d'accord?

Adégbidi : Oui, j'accepte.

Président d'assemblée : D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures donc une troisième fois. Comme il n'y a pas d'autres candidatures ou de propositions de candidatures, Hector Adégbidi est élu sans opposition donc félicitations.

16. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Le point 16 c'est le rapport du recteur et vice-chancelier donc monsieur le recteur, je vous cède la parole.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je vais demander qu'on mette la présentation. Depuis le dernier Sénat cet automne, vous avez constaté qu'on a inauguré officiellement le nouveau nom du centre étudiant du campus de Moncton Mawiomí. Ce fut une excellente cérémonie et je tiens encore une fois à remercier les associations étudiantes qui ont participé activement à cette inauguration. En ce qui concerne le _____ Louis J. Robichaud, à notre grande surprise le Ministère d'éducation postsecondaire et de la formation du travail nous ont convoqués à une réunion en janvier pour relancer les discussions et donc ont fait parvenir de nouveau la demande au ministère. Ils ont également insisté à inviter les ministres à venir faire une visite des installations. Jusqu'à date comme vous voyez, il y a à peu près six ministres qui ont vu les installations et le ministre des finances, l'Honorable René Lagacé, vient en fin d'après-midi pour une visite d'exploration. Il semble également que le ministère va déposer un mémoire au cabinet le 24 février prochain. C'est pour une demande qu'on avait déjà faite v'là un an et demi passé, c'est-à-dire une demande d'environ 7 millions pour faire avancer les designs architecturaux qui touchent les infrastructures ce qui nous permettrait d'avoir une meilleure idée du coût global et aussi éventuellement de faire des choix en termes de ce qu'on doit soit éliminer en raison de coûts qui seraient trop élevés, mais également aussi une possibilité d'option de faire les constructions en différentes

étapes sur une période qui pourrait s'échelonner entre trois et cinq ans à titre d'exemple. En ce qui concerne les résidences étudiantes, j'ai eu une discussion avec le Ministre d'Amour et en présence également des deux sous-ministres, en particulier le sous-ministre de l'éducation postsecondaire, mais le ministère nous est pas encore revenu sur cette demande-là. J'ai eu aussi l'opportunité de parler avec M. d'Amour en tout ce qui concerne les modifications d'IRCC. Je sais que le Ministre d'Amour a eu des rencontres avec le Ministre Maynard au fédéral, mais on a pas eu de modification en ce qui concerne le nombre de laps qu'on a obtenus. D'ailleurs, on a une légère diminution en termes de laps incluant le fait que maintenant les étudiants gradués vont avoir une lettre d'approbation provinciale, mais comme on les avait pas tous utilisés l'an passé, on croit pas qu'on va avoir des défis cette année. Je veux souligner quand même les résultats de plusieurs de nos professeurs au cours de l'automne, entre autres Moulay Akh qui a été nommé parmi les deux scientifiques les plus influents en intelligence artificielle. Également, une étudiante en maîtrise en science informatique qui a gagné aussi un prestigieux prix et Dre Jalila Jbilou qui a aussi obtenu le prix de l'artisan de changement de l'année lors du Gala de recherche Nouveau-Brunswick. Il y a eu également plusieurs prix que nos professeurs se sont distingués au gala du symposium. Environ six de nos collègues ont reçu des prix à différents niveaux dont vous avez la liste ici. Je tiens à féliciter chacun de ces récipiendaires-là qui font rayonner l'université et qui démontrent également la qualité de la recherche qui s'effectue sur nos campus. Maintenant, je voudrais porter une attention sur quelques résultats des sondages qui se font régulièrement du Consortium canadien du réseau des étudiants universitaires et ce sondage-là a été effectué chez nos personnes finissantes avant leur graduation, c'est-à-dire au mois de mars-avril 2024 et ce qu'on note c'est qu'environ 85 % de nos étudiants se disent tout à fait d'accords ou d'accords sur la satisfaction à l'égard de l'enseignement qu'ils reçoivent. Ce pourcentage-là se compare avec la moyenne nationale et est légèrement supérieure de 1 % par rapport à notre groupe témoin. Également en ce qui concerne l'expérience pratique qui est liée aux programmes, 71 % comparativement à la moyenne nationale de 55 % et la moyenne du groupe 2 qui est notre groupe témoin qui est de l'ordre de 61 % suggérant que nos programmes offrent de l'expérientiel dans une grande majorité de nos programmes. Également, on a reçu le rapport sur les professionnels qui diplôment dans le cadre du Centre national de formation en santé et c'est un sondage des gradués de 23-24. Encore une fois, quelques chiffres intéressants : 97 % de nos diplômés avaient un travail à temps plein, 84 % exercent leur profession au Nouveau-Brunswick et 91 % dans un établissement dans des communautés francophones en situation minoritaire signifiant que l'objectif de ce programme-là est atteint en incitant les personnes étudiantes à travailler dans des communautés francophones. Dans la majorité des cas, 100 % des répondants font l'offre active de services en français. Maintenant du côté enseignement, recherche et développement, on a également obtenu la Chaire de recherche du Canada, Arianne Desrochers du Département de traduction et des langues, c'est la troisième au cours des deux dernières années du côté des femmes qui ont obtenu des chaires de recherche donc bravo. On peut atteindre l'équilibre au niveau homme-femme au cours de la prochaine année. Et l'université a également reçu 1.2 millions de fonds de recherche de soutien de la recherche pour l'université et ce fonds-là est basé sur le volume de recherche que les professeurs font et l'an passé on a atteint un seuil historique de 15.2 millions. Le 1.2 millions est vraiment basé sur le volume qu'on génère à chaque année donc encore une fois, bravo à toutes les équipes sur les trois campus en ce qui concerne les activités de recherche qui sont en croissance depuis les trois dernières années. On a également fait l'annonce d'une entente avec l'incubateur communautaire. Notre président, M. LeBlanc, va être notre représentant qui va siéger sur le conseil d'administration et on espère qu'avec cette entente-là qu'on pourra lancer des projets dès l'automne 2025. Enfin, je tiens à souligner qu'on dit souvent que nos deux cibles stratégiques c'est l'augmentation de l'attractivité, mais également notre deuxième cible c'est de continuer à contribuer à la transformation du Nouveau-Brunswick et un nombre surprenant, 13 des députés au pouvoir dont six ministres, peut-être même sept puisque le Ministre d'Amour assume en intérim le Ministère de l'éducation, sont des personnes diplômées de l'Université de Moncton dont deux de nos collègues qui sont des porteurs de portefeuilles très importants. Et je vous invite à consulter, si vous l'avez pas déjà fait, le magazine Alumni qui célèbre les alumni de l'année et également mettre en valeur certains de nos collègues professeurs et étudiants. Maintenant au niveau du leadership organisationnel, nous avons aussi eu une retraite stratégique en ce qui concerne une initiation au niveau d'exploration sur comment on peut améliorer le travail de collaboration au niveau du réseau et ce travail-là va se poursuivre au cours des prochaines années et considérant ce qui se passe dans le domaine universitaire tant du côté américain que du côté canadien, le fait d'une baisse potentielle d'étudiants internationaux, la majorité des universités se consacrent à recruter davantage d'étudiants domestiques donc nous avons cru bon de faire notre forum thématique sur le recrutement que c'est l'affaire de tous pour faire en sorte qu'on va chercher à développer de nouvelles stratégies en parallèle à revoir nos programmes de bourses pour qu'ils soient plus compétitifs puis qu'on soit plus en mesure de retenir nos meilleurs étudiants au sein de nos trois campus de l'Université de Moncton. Enfin, faut souligner l'intronisation de notre nouvelle lieutenant-gouverneur, notre ancienne chancelière, Mme Imbault. Alors ça me fera plaisir de répondre à certaines des questions.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le recteur. Est-ce qu'il y a des questions pour le recteur? Si oui, vous n'avez qu'à lever la main. Hélène Albert.

Albert : Moi c'est pas une question, c'est vraiment une remarque que j'ai déjà faite avant. Je pense vraiment qu'on gagnerait beaucoup beaucoup à rendre ces résultats-là, la dimension très positive de votre rapport plus publique parce que je pense qu'on a vraiment besoin que les gens s'en rendent compte puis on se dit entre-nous on s'en félicite, c'est vraiment génial, mais je pense vraiment qu'il faut que ça dépasse nos murs puis que ça aille vers la communauté parce que ça ça va générer de l'attractivité aussi. Alors merci beaucoup pour ça.

Recteur et vice-chancelier : Oui puis je vous invite à aller voir les résultats de ces sondages-là puisque je vous ai présenté deux questions, mais il y a davantage de résultats dans ces sondages-là. Vous avez vu qu'on a fait

aussi à l'automne une campagne justement où on a fait la promotion des résultats d'un autre sondage précédemment qui avait été fait sur nos étudiants de 2022 dans l'Acadie Nouvelle entre autres pour justement faire la promotion de la qualité de l'enseignement puisque un des défis au niveau du recrutement c'est la perception que les gradués du secondaire ont de l'Université de Moncton donc on se doit de faire la promotion lorsqu'on a d'excellents résultats.

Albert : Je dirais que les réseaux sociaux c'est un bon médium pour y arriver aussi même si on peut critiquer les médias sociaux pour plein de raisons.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Albert. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Je n'en vois pas.

17. Suivis des réunions du Conseil de l'Université
17.1 CDU-241207

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 17, les suivis des réunions du Conseil de l'Université, on commence par le 17.1, réunion CDU-241207. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Peut-être deux points que j'aimerais souligner : l'approbation par le Conseil de l'Université de la modification du régime de pension des professeurs-professeures et bibliothécaires. Également, l'approbation et le budget lié à la création de l'Institut de recherche en santé.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions?

17.2 CDU-250125

Président d'assemblée : Et pour le Conseil de l'Université CDU-250125, c'est tout simplement le projet de l'ordre du jour adopté, c'est ça. C'est les dossiers. Parfait. Est-ce qu'il y a des questions sur les dossiers? Je n'en vois pas.

18. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 18, la destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes. J'ai besoin d'une proposition. Hélène Albert, appuyée par Lacina Coulibaly. C'est un vote à main levée donc si vous êtes contre la destruction des fichiers Excel, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

19. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 19, affaires nouvelles. Je vous informe qu'un sondage sera envoyé aux sénatrices et sénateurs pour connaître votre disponibilité à la réunion du Sénat académique du 19 juin qui correspond à la Fête de l'Université. Vous allez recevoir sous peu un sondage et les membres étudiants ne seront pas sondés donc ne répondront pas au questionnaire parce que leur mandat au Sénat se termine au printemps. Vous allez recevoir ce sondage-là sous peu.

20. Prochaine réunion : 7 mars à 9 h, en présentiel, au campus de Moncton

Président d'assemblée : Je vous rappelle que la prochaine réunion se tiendra le vendredi 7 mars, 2025 à 9 h en présentiel ici au campus de Moncton.

21. Clôture

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 21 et donc je propose la levée de la séance et je vous souhaite une excellente fin de semaine et merci pour votre participation. Bonne fin de semaine.